

Surcharge physique au travail :

Facteur organisationnel concernant les travailleurs avec un Trouble Musculosquelettique (TMS)

Interprétation :

Une surcharge physique au travail a un impact négatif sur le retour au travail et peut augmenter la durée de l'absence des travailleurs avec un TMS.

Outil de mesure proposé (★) :

Question portant sur la charge physique au travail (Hara et coll., 2018).

Mise en garde :

Ce facteur ne peut être évalué que par des professionnels accrédités. S'aventurer dans l'évaluation de celui-ci n'est pas du tout recommandé. Dans le cas où vous soupçonneriez la présence de ce facteur chez l'employé concerné, il est important de s'en remettre à des professionnels qui ont l'expertise requise. L'auto-administration ou l'administration d'un questionnaire par une personne non qualifiée peut entraîner des conséquences indésirables comme le calcul des points erroné et la mauvaise interprétation des résultats qui peuvent en découler.

Toutefois, les éléments (questions ou portion d'entrevue) constituant cet outil peut offrir un complément d'information aux autres acteurs ou parties prenantes du retour au travail, tels que les acteurs de l'organisation (employeur, ressources humaines, supérieur immédiat, représentant syndical, etc.). Cela permet de mieux comprendre ce que le facteur mesuré implique, ce qui en retour peut aider à cibler certains éléments ou besoins plus spécifiques qui nécessiteraient (1) une éventuelle intervention (recours à un professionnel accrédité) ou (2) des ajustements de l'organisation, notamment sur le plan de la prévention.

Question portant sur la charge physique au travail

Votre travail est-il très exigeant physiquement ?

1. Pas du tout ____
2. Un peu ____
3. Assez ____
4. Très ____

Instructions pour le calcul du pointage

Non applicable

Instructions pour l'interprétation du pointage

Un score élevé (3 ou 4) indique une surcharge physique au travail, ce qui a un impact négatif sur le retour au travail. Il est recommandé d'intervenir si le score est de 3 ou 4 (Hara et coll., 2018).